



## **En grève pour nos revendications**

### **Avec l'intersyndicale CGT/SUPAP-FSU/UCP**

### **Et avec le collectif pas de Bébé à la consigne**

Le collectif « **Pas de Bébé à la Consigne** » appelle le jeudi 3 décembre à se mobiliser contre l'adoption, le 21 octobre dernier, de la Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (loi ASAP) dont l'article 36, permet au gouvernement de procéder par ordonnance à la simplification des normes d'accueil du jeune enfant. La loi va être promulguée début décembre et les décrets et ordonnance prévu par la loi rentrer en vigueur dans les 6 mois.

Cette loi s'annonce manifestement en défaveur de la qualité d'accueil des enfants et des conditions de travail des personnels. Voir [ICI](#) l'appel et l'analyse de « Pas de bébé à la Consigne ».

Afin de garantir des conditions favorables pour les enfants, leurs familles et le personnel, le Collectif demande :

- *Une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel-le-pour 5 enfants et au moins 50% de professionnel-le-s en EAJE.*
- *Un accueil en surnombre limité à 110% des inscrits en EAJE.*
- *Un effectif de 10 enfants maximum dans les micro-crèches.*
- *L'élévation globale des niveaux de qualifications des professionnel-le-s de l'accueil individuel et collectif par la formation continue diplômante.*
- *Un soutien financier aux assistantes maternelles, leur permettant de se limiter à l'accueil de 3 enfants.*
- *Une surface de 7 m2 minimum par enfant, garantie sur tout le territoire*
- *L'alignement du coût restant aux familles sur la base du quotient familial quel que soit le mode d'accueil.*

C'est pourquoi l'intersyndicale CGT Petite Enfance, SUPAP-FSU et UCP Petite Enfance dépose pour le 3 décembre un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de la DFPE.

**Grève le jeudi 3 décembre et rassemblement**  
**devant le Ministère des Solidarités et de la Santé 10h-13h**  
**14, avenue Duquesne 75007, M° ST François Xavier (L13)**